

surveillance du père), il devrait s'en féliciter et ouvrir à pleines écluses le canal de l'émigration. " Voilà le grand mot lâché. Cela nous rappelle une idée analogue émise par certain individu haut placé à propos des Zouaves Pontificaux. *Encore un tas d'écervelés et de têtes chinées de part!*, disait ce personnage en apprenant le départ de nos courageux Zouaves.

Où, au lieu de moraliser nos populations, en aidant la propagation des bons principes et en favorisant le travail par les encouragements à la colonisation, aux améliorations agricoles et par beaucoup d'autres moyens encore, on trouverait plus simple de pousser à l'émigration et au dépeuplement du pays. Voilà le patriotisme de certains hommes placés à la tête de nos affaires publiques par un favoritisme insensé.

Enfin le *Journal* dit encore : " Ajoutons la persuasion erronée où est le peuple de nos campagnes qu'aux Etats l'on ne paie ni dîmes, ni taxes..... " Plus sûrement que tout autre nous pouvons nier cette assertion. Si la population rurale peste et tempête contre les taxes, c'est parce que les brigueurs de suffrages lui ont appris à en agir ainsi; c'est parce qu'on s'en est fait un piédestal pour monter au pouvoir ou pour leurrer le peuple souverain (sic). Mais les dîmes ont été tenues généralement en dehors de la catégorie des taxes. Le peuple de la campagne est encore trop religieux, trop attaché à ses vieilles, mais excellentes institutions religieuses pour travailler à les détruire et c'est calomnier la campagne que de lui prêter de semblables pensées. Cependant nous n'affirmons pas que la chose ne peut pas arriver; surtout si l'on continue ainsi à attaquer nos meilleures institutions. On connaît ce mot : *Mentez, mentez, il en restera toujours quelque chose.*

En voilà assez sur ce sujet, et revenons à l'examen des moyens de diminuer l'émigration.

Nous avons terminé notre dernier article en démontrant que le Gouvernement peut, avec facilité et sans diminuer ses revenus, donner gratuitement les terres incultes de la Couronne aux colons désireux de s'établir.

Ajoutons maintenant que ce que nous proposons n'est pas une innovation et qu'il a déjà contribué puissamment à rendre le Canada heureux et prospère. Sous le régime seigneurial, les choses ne se passaient pas autrement. En effet, le prix initial des terres n'était véritablement alors qu'une simple reconnaissance du droit de suzeraineté sous le nom de *cens et rentes*, puisque, comme l'a si bien démontré notre correspondant J. B. M., il n'était d'ordinaire que de quelques sous et un *chapon* ou seulement *une pinte de bled par an*.

L'acte de la *tenure seigneuriale* nous a débarrassés de beaucoup d'abus et nous en félicitons cordialement nos gouvernants; mais il est juste de dire aussi qu'il nous a enlevé de bien bonnes choses. Il n'était guère possible d'arriver à la perfection du premier coup, et il nous reste la faculté des améliorations dont il serait à propos d'user pour remanier notre législation à cet égard. Le sujet est épineux, nous le savons; mais, la bonne volonté aidant, il est toujours facile d'arriver à supprimer quelques abus.

Cependant l'œuvre patriotique du Gouvernement ne serait pas complète s'il se contentait de donner gratuitement une terre en bois debout à chaque colon. Il lui faudrait encore faire à ses frais certaines améliorations et constructions propres à obtenir le but tant désiré.

Il devrait faire : 1o. Un chemin banal avec ponts et chaussées donnant accès sûr et facile aux demeures principales.

2o. Un moulin à farine et un moulin à soies, pour y mouliner les grains et préparer les bois de construction. Autant

que possible, ces moulins devront être construits sur le pouvoir d'eau le plus central dans chaque colonie importante.

3o. Une maison pour la résidence du meunier et d'un agent loyal du Gouvernement.

4o. Une maison d'école pour un instituteur et son école avec un terrain cultivable assez étendu.

5o. Une chapelle de dimensions convenables pour tous les résidents, avec un terrain pour y faire un cimetière.

6o. Un presbytère pour la résidence d'un prêtre, avec un terrain pour jardin, cour et dépendances, d'une manière convenable.

Le Gouvernement pourrait bientôt se rembourser d'une grande partie de ses dépenses, en exerçant le droit de mouture; et, dans tous les cas, il rendrait un service immense à la cause de la colonisation et assurerait ainsi notre avenir national.

On nous répondra peut-être que nous avons les sociétés de colonisation, et que c'est à elles de prendre l'initiative dans cette œuvre de réorganisation. Nous ne contestons pas l'immense influence que peuvent avoir les sociétés sur la prospérité de la colonisation; mais nous savons que leurs moyens sont restreints, et qu'il serait bien difficile de trouver chez elles l'abnégation qu'exige une semblable action.

D'ailleurs, en faisant ces établissements primitifs, le Gouvernement aurait le mérite de l'initiative comme il lui convient mieux qu'à toute autre de l'avoir, et il imprimerait à la Colonisation un caractère d'autorité et de puissance qui la rendrait généralement plus agréable, plus praticable et plus efficace. Il serait ainsi l'heureux continuateur de la protection chevaleresque inaugurée par les rois de France et continuée autant que possible, depuis la conquête, jusqu'à la passation de l'acte de la tenure seigneuriale.

Nous ne savons comment ces suggestions seront vues par nos gouvernants, nous ne savons pas même si elles seront lues; mais nous croyons remplir un devoir impérieux en les livrant à la considération du public intéressé à notre succès national. Ne serait-il pas à propos, par exemple, d'offrir à notre propre population les avantages que l'on offre aux immigrants anglais? Nous voyons dans le numéro du 31 mai de la *Gazette* de Montréal, l'offre faite par M. Thomas Potts, agent d'immigration en Angleterre, à tous les sujets britanniques qui voudraient immigrer en Canada.

D'après ce Monsieur, tous ceux qui immigreront au Canada auront de l'ouvrage sur le chemin de fer Intercolonial avec un salaire de 4 shillings et 7 pence sterling par jour. Puis, s'ils y travaillent un an, ils auront eu sus et gratis 30 acres de terre; s'ils travaillent deux ans 60 acres, et pour trois ans 100 acres. Il n'y a pas un seul Canadien-Français qui émigrerait si on lui offrait de tels avantages.

Inauguration de l'Hospice St. Joseph de Ste. Anne de la Pocatière

Nos lecteurs nous sauront gré de leur donner aujourd'hui le compte-rendu d'une charmante petite fête qui a eu lieu à Ste. Anne le 21 mai dernier. Nous venons peut-être à la dernière heure, mais le manque d'espace, l'abondance des matières, sont l'unique cause de ce retard prolongé. Il nous fait plaisir d'en parler, car si Ste. Anne est fier de son Collège, elle ne saurait l'être moins de son Couvent qui est sans contredit l'un des beaux établissements de ce genre qui s'élèvent sur la rive sud de notre fleuve. Les étrangers eux-mêmes sont unanimes à le proclamer. Tous, ils ne peuvent taire leur admiration à la vue de ce beau monument dû en partie aux efforts constants du Révd. M. O. Paradis, curé de Ste. Anne. Cette maison est un nouveau titre de